



Veronica Vecchioni

Avocat en droit international
et en droit de l'Union Européenne

Chargée d'enseignement à l'Université
de Nice Sophia-Antipolis Master 2 UE.
Mandataire en transactions immobilières

Case palais : 558

1 Place Masséna 06000 Nice

Tél. : +33 (0) 4 97 03 85 50

Fax : +33 (0) 4 93 87 88 94

contact@vecchioni-avocat-italien.com
www.vecchioni-avocat-italien.com

NICE, le 03 janvier 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

CBD : Maitre Vecchioni conteste l'arrêté ministériel du 30 décembre 2021

Maitre Veronica Vecchioni, Avocate au barreau de Nice, est prête à continuer le combat juridique pour défendre les libertés fondamentales reconnues par le droit européen aux entrepreneurs.

C'est par un arrêté signé notamment par notre ministre des Solidarités et de la Santé, publié à l'aube de la nouvelle année, que le glas a sonné pour ces professionnels, ces chefs d'entreprises, ces familles du CBD de la Côte d'azur.

L'objectif affiché par ledit arrêté est de prohiber le commerce de feuilles et fleurs brutes de la plante de chanvre soit plus de 60% de l'activité générée par ces commerçants.

Un arrêté qui balaie d'un revers de la main toutes les avancées obtenues en la matière tant au niveau de la Cour de justice de L'union européenne (19 novembre 2020) qu'au niveau de la Cour de cassation (23 juin 2021) dont les jurisprudences autorisaient le commerce de la plante de cannabis sativa L dans son intégralité.

Aujourd'hui Maitre Veronica Vecchioni et les entrepreneurs du CBD répliqueront à cette atteinte en deux actions : Un recours en manquement contre l'Etat Français devant la Commission européenne et un référé-liberté devant le Conseil d'Etat en invoquant la violation des libertés fondamentales. A l'heure où la santé publique est la préoccupation majeure pour notre société, pourquoi « condamner à mort » ces entrepreneurs du bien-être ?

ANNEXE :

1. Arrêté ministériel du 30 décembre 2021
2. Décision de la Cour de justice européenne du 19 novembre 2021
3. Arrêt de la Cour de cassation du 23 juin 2021.

